

PROJET D'ETABLISSEMENT **D'UNE ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

I. PRESENTATION :

L'école municipale de musique est un service municipal, intégré au service animation, culturel et patrimoine. Située sur le territoire Pointe-Noirien.

L'école de musique sera constituée d'une équipe pédagogique dynamique, disposant d'une formation de qualité propice à l'épanouissement culturel et artistique, alliant plaisir et rigueur. L'école municipale de musique proposera une sensibilisation à la musique en cours individuels et collectifs et s'inscrira dans une démarche d'action culturelle respectant la pluralité des besoins et des attentes exprimées.

À ces différents titres, elle participera largement à la vie culturelle de la ville par des auditions, des concerts, des prestations à l'occasion de manifestations diverses.

L'école de musique sera ouverte à tous les élèves, quel que soit leur âge ou leur origine socioculturelle, Elle s'adressera aux jeunes enfants et aux adolescents en priorité, mais aussi aux adultes cherchant une pratique musicale de loisir.

II. OBJECTIFS :

- Développer l'enseignement de la musique sur le territoire communal.
- Permettre l'acquisition des bases musicales, des savoirs et des techniques nécessaires à l'exercice de la musique.
- Encourager la capacité de l'élève à tenir sa place dans des pratiques collectives.
- Sensibiliser les enfants au monde musical à différents niveaux en favorisant l'ouverture culturelle.
- Développer chez l'enfant des capacités qui dépassent le champ de la pratique musicale : concentration, mémorisation, écoute de l'autre, facteur de construction de soi.
- Offrir à un large public, une formation musicale et vocale de qualité alliant rigueur et plaisir.

III. MISSIONS :

- Elle doit être pour tout citoyen en attente d'une formation ou d'un perfectionnement, un lieu d'apprentissage et d'épanouissement culturel et personnel.
- Elle doit assurer les enseignements artistiques de la fonction initiale jusqu'au niveau requis pour intégrer les structures d'enseignements supérieurs.
- Elle doit être un acteur culturel, force de propositions sur son territoire et au-delà. Dans cette optique, nous participons à l'animation culturelle du territoire de manière à sensibiliser un large public et offrir des moments culturels pour un public mixte.

IV. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT :

1. Éveil - Initiation (3 – 6 ans)

Ouvrir et affiner les perceptions dès l'entrée en maternelle.

Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique
Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique

Cette activité a pour objectif d'éveiller, de faire découvrir à l'aide de jeux musicaux, de chants, de petits instruments et de danses, les multiples facettes du monde sonore. L'enseignement musical commencera à partir du CP. C'est au cours de cette année que l'élève pourra choisir un instrument. Pour l'aider dans son choix, il aura la possibilité d'assister à différents cours et l'occasion d'essayer son futur instrument de musique.

- Durée des cours : 45 minutes.
- Durée du cycle : entre 3 et 5 ans.
- Evaluation continue, dossier de l'élève.

2. Cycle 1 (6 – 11 ans)

L'histoire de la musique classique sera abordée aux élèves.

Construire la motivation et la méthode

Choisir une discipline

Constituer les bases de pratique et de culture

Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels

Pratiques vocales et instrumentales collectives

Pratiques individualisées de la discipline choisie

Durée hebdomadaire des cours : 1h30.

Durée du cycle : 5 ans

Évaluation continue, dossier de l'élève

L'examen de 1^{er} cycle donne un accès direct au 2^{ème} cycle

3. Cycle 2

Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment:

- Une bonne ouverture culturelle
- L'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- La capacité à tenir sa place dans la pratique collective
- Approfondir la motivation et les aptitudes en vue d'une orientation professionnelle.
- Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.
- Modules de pratiques collectives et de culture.
- Projet personnel ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales.
- Organisation examen d'entrée.
- Volume global de 750 heures dont 1 heure minimum d'enseignement à caractère individuel.
- Parcours de formation personnalisé.

- Durée des études de 3 ans.
- Evaluation continue, dossier de l'élève.

4. Cycle 3 (Amateur non diplômé)

Objectifs	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs
Contenus	Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur
Organisation	Entrée directe possible sur projet. Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique amateur. Durée en fonction du contrat et du projet
Évaluation	Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé » Attestation

V. LES PRATIQUES INSTRUMENTALES :

L'enseignement de 15 instruments sera proposé :

N°	ENSEIGNEMENTS DISPENSES
01	Batterie
02	Piano (musique actuelle)
03	Piano classique (Jazz)
04	Chant (lyrique, jazz, traditionnel et musique actuelle)
05	Guitare Basse
06	Guitare électrique
06	Eveil musical
07	Tambour (Ka)
08	Guitare
09	Violon
10	Violoncelle
11	Clarinette
12	Les percussions
13	<u>Instruments à vent</u> - Trompette
14	- Saxophone
15	- Trombone

VI. L'ACTION CULTURELLE :

- Les élèves seront confrontés aux publics lors d'auditions annuelles, l'occasion de présenter le travail réalisé en cours et de découvrir l'exigence d'une telle expérience : apprentissage du contact avec le public, découverte du trac, gestion du stress et de l'émotion.

- Une ouverture sur la vie culturelle de la commune et du territoire est donnée à l'ensemble des élèves. L'école de musique, au sein du service animation, culturel et patrimoine de la ville, participera à la saison culturelle et des actions seront menées en collaboration avec les autres disciplines :
 - Participation à la fête de la musique
 - Une collaboration avec d'autres écoles de musique du département sera mise en place au travers de projets communs et d'échanges pédagogiques.
 - Participation à la fête patronale

VII. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE :

L'équipe pédagogique, sous la responsabilité du responsable, sera constituée d'enseignants. Le secrétariat de l'école de musique sera assuré par un agent chargé de l'accueil des familles au moment des inscriptions, de la facturation, du suivi des plannings, de la préparation des auditions et de la communication.

La gestion des contrats de travail et des salaires sera effectuée par les services administratifs de la mairie.

Le nombre de professeur sera lié à l'ensemble des disciplines enseignées et au nombre d'élèves inscrits chaque année. Il est donc susceptible d'évoluer.

L'équipe pédagogique se réunira à chaque rentrée.

VIII. LES TARIFS :

L'un des objectifs du projet culturel étant de favoriser l'accès à la culture à tous. les grilles tarifaires seront arrêtées par délibération du conseil municipal.

VIX. L'EVALUATION :

Les élèves auront des contrôles écrits et oraux chaque trimestre pour juger de l'évolution de leurs acquis.

Aussi, une évaluation des élèves s'effectuera chaque fin d'année scolaire. Chaque niveau d'un même cycle fera l'objet d'un examen de passage pour la formation musicale et pour la pratique instrumentale. Les examens de fin d'année se passeront devant un jury composé :

- Du responsable de l'école de musique
- Du professeur de la discipline enseignée
- De professeurs d'autres disciplines

IX. LA COMMUNICATION :

- Le site internet de la ville.
- La plaquette annuelle de la saison culturelle
- La presse locale
- Les panneaux d'information de la ville
- Les nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, panneaux d'informations).

XI. LES PROJETS

- Auditions des élèves
- Développement des partenariats
- Création d'un orchestre
- Concerts
- Mise en place d'une école de danse
- Accueillir les personnes en situation d'handicap
- Mettre en place des ateliers musicaux-thérapie :
 - Pour la gestion du stress et de l'émotion
 - Public autiste ou Alzheimer



Le Maire

Christian JEAN-CHARLES